

**Tableau récapitulatif CVEC (ne concerne que les étudiants en formation initiale)**

Université de Limoges

Année 2019/2020

Site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Montant 2019/2020 : 91€

<b>Profil - Statut</b>	<b>Situation</b>	<b>Observations</b>
Etudiant en formation initiale non boursier	assujetti	Attestation CVEC préalable obligatoire à l'IA à l'université
Etudiant BCS (boursier sur critères sociaux - CROUS)	exonéré	Attestation CVEC préalable obligatoire à l'IA à l'université
Etudiant boursier du gouvernement français (BGF)	exonéré	Attestation CVEC préalable obligatoire à l'IA à l'université
Etudiant bénéficiaire d'une allocation annuelle du CROUS	exonéré	Attestation CVEC préalable obligatoire à l'IA à l'université
Etudiant bénéficiaire de la protection subsidiaire	exonéré	Attestation CVEC préalable obligatoire à l'IA à l'université
Etudiant ayant le statut de réfugié	exonéré	Attestation CVEC préalable obligatoire à l'IA à l'université
Etudiant enregistré en qualité de demandeur d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire	exonéré	Attestation CVEC préalable obligatoire à l'IA à l'université
Etudiant boursier d'une région dans le cadre des formations paramédicales , sanitaires et sociales	exonéré	Attestation CVEC préalable obligatoire à l'IA à l'université
Etudiant boursier d'un gouvernement étranger (BGE)	assujetti	Attestation CVEC préalable obligatoire à l'IA à l'université
Etudiant boursier d'une structure privée (type fondation)	assujetti	Attestation CVEC préalable obligatoire à l'IA à l'université
Etudiant en contrat d'apprentissage	assujetti	Attestation CVEC préalable obligatoire à l'IA à l'université

Etudiant inscrit dans les diplômes d'établissement ou les préparations de concours	assujetti	Attestation CVEC préalable obligatoire à l'IA à l'université
Etudiants de 3e cycle de médecine	assujetti	Attestation CVEC préalable obligatoire à l'IA à l'université
Fonctionnaires stagiaires inscrits à l'ESPE	assujetti	Attestation CVEC préalable obligatoire à l'IA à l'université
Etudiants sous régimes particuliers (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, chargés de familles, en situation de handicap, étudiants-entrepreneurs, étudiants en césure) sous statut formation initiale	assujetti	Attestation CVEC préalable obligatoire à l'IA à l'université
Etudiant inscrit en CPGE	assujetti ou exonéré en fonction de votre situation	Attestation CVEC préalable obligatoire à l'IA à l'université
Etudiant de l'université partant en mobilité à l'étranger (type ERASMUS - flux sortant)	assujetti ou exonéré en fonction de votre situation	Attestation CVEC préalable obligatoire à l'IA à l'université
Etudiant inscrit en BTS, DMA et non inscrit à l'université	non concerné	Aucune démarche à faire
Stagiaire de la Formation continue inscrit à l'université (reprise d'études financée et pour laquelle un contrat ou une convention a été établi par exemple)	non concerné	Aucune démarche à faire
Usager en contrat de professionnalisation inscrit à l'université	non concerné	Aucune démarche à faire
Candidat à la VAE-VAP	non concerné	Aucune démarche à faire
Etudiant en échange international en France (mobilité durant les études. Paiement des droits d'inscription dans l'établissement étranger)	non concerné	Aucune démarche à faire
Etudiant de l'Université des Mascareignes dans diplôme partenariat UL	non concerné	Aucune démarche à faire
Etudiant inscrit à l'université, résidant à l'étranger et ne suivant pas d'enseignement en présentiel	non concerné	Aucune démarche à faire